






Terminologie du commerce intérieur

L'Office québécois de la langue française propose une sélection de fiches terminologiques en lien avec 50 concepts relatifs au commerce intérieur. Ces fiches, produites en collaboration avec des spécialistes du domaine, seront utiles à quiconque s'intéresse aux échanges qui s'effectuent dans les limites d'un État (comme un pays ou une province), de même qu'aux moyens déployés pour favoriser ou faciliter ces échanges.

Symboles

-  Termes privilégiés
-  Termes utilisés dans certains contextes
-  Termes déconseillés

Ce vocabulaire est accessible en ligne à l'adresse suivante :

oqlf.gouv.qc.ca/ressources/bibliotheque/dictionnaires/terminologie_commerce_interieur.aspx.

Version PDF du 5 mai 2026

Avertissement : Lors de la conversion du format HTML au format PDF, il est possible que certains caractères spéciaux ou signes typographiques (comme les espaces insécables) n'aient pas été correctement conservés. En cas de disparité, c'est la version en ligne du vocabulaire qui prévaut.



Index

A

accord commercial, 1
accord de libre-échange, 2
accord de réciprocité, 3
accord intergouvernemental, 4
accord interprovincial, 5
achat local (1), 6
achat local (2), 7

B

balance commerciale, 8
barrières au commerce interprovincial, 9
barrières commerciales, 10
barrières non tarifaires, 11
barrières tarifaires, 12

C

commerce de proximité, 13
commerce extérieur, 14
commerce intérieur, 15
commerce interprovincial, 16
commercialisation interprovinciale, 17
concurrence nationale, 18
consommation intérieure, 19

D

déficit commercial, 20

droits de douane, 21

E

excédent commercial, 22
exportation interprovinciale, 23

H

harmonisation négative, 24
harmonisation positive, 25
harmonisation réglementaire, 26

I

importation interprovinciale, 27
intégration économique, 28

L

libéralisation des échanges, 29
libéralisation du marché, 30
libre-échange, 31

M

magasin de proximité, 32
marché commun, 33
marché intérieur, 34
mesure protectionniste, 35
mesures sanitaires et phytosanitaires, 36
mobilité de la main-d'œuvre, 37

O

obstacles techniques au commerce, 38

P

produit intérieur brut, 39
protectionnisme, 40
protocole d'entente, 41

R

reconnaissance mutuelle, 42
reconnaissance mutuelle de la qualification professionnelle, 43

S

sanction commerciale, 44
sanction économique, 45

T

tarif douanier, 46
tourisme intérieur, 47

U

union douanière, 48
union économique, 49

Z

zone de libre-échange, 50



1. accord commercial

Définition

Accord conclu entre deux ou plusieurs pays ou territoires, qui fixe les règles qui vont prévaloir dans leurs échanges commerciaux.

Notes

Cette fiche fait partie de la page thématique *Terminologie du commerce intérieur*.



accord commercial n. m.
accord de commerce n. m.
entente commerciale n. f.

Au pluriel, on écrira : *des accords commerciaux, des accords de commerce, des ententes commerciales.*

anglais

trade agreement
trade arrangement

2. accord de libre-échange

Définition

Accord commercial par lequel des États s'engagent à libéraliser leurs échanges commerciaux de biens, de services et de capitaux en éliminant les [barrières commerciales](#) entre eux.

Notes

Les accords de libre-échange ont notamment pour objectifs de stimuler la croissance économique, de renforcer les relations internationales, d'encourager la concurrence pour réduire les coûts pour les consommateurs, de diversifier les chaînes d'approvisionnement et de sécuriser l'accès à certaines ressources.

Les accords de libre-échange sont généralement conclus entre des pays distincts. Il existe aussi des accords de libre-échange internes, comme au Canada, où le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les gouvernements territoriaux ont signé une entente pour faciliter les échanges au sein même du pays.

Cette fiche fait partie de la page thématique *Terminologie du commerce intérieur*.



accord de libre-échange n. m.
ALE n. m.
accord sur le libre-échange n. m.
accord de partenariat économique n. m.
APE n. m.

Au pluriel, on écrira : *des accords de libre-échange, des accords sur le libre-échange, des accords de partenariat économique.*

anglais

free trade agreement
FTA
economic partnership agreement
EPA



3. accord de réciprocité

Définition

Accord bilatéral ou multilatéral par lequel les États signataires s'engagent à s'accorder mutuellement des avantages équivalents, fondés sur un principe d'échange réciproque.

Notes

Un accord de réciprocité vise à stimuler et à équilibrer les échanges entre les signataires.

Cette fiche fait partie de la page thématique *Terminologie du commerce intérieur*.



accord de réciprocité n. m.
entente de réciprocité n. f.

Au pluriel, on écrira : *des accords de réciprocité* et *des ententes de réciprocité*.

anglais

reciprocity agreement
reciprocal agreement
reciprocity arrangement
reciprocal arrangement

4. accord intergouvernemental

Définition

Accord conclu entre deux ou plusieurs gouvernements, qui établit un cadre officiel de coopération entre les parties dans des domaines d'intérêt commun.

Notes

Un accord intergouvernemental est fondé sur la volonté des parties de travailler ensemble en vue de l'atteinte d'un objectif commun. Il peut notamment viser à faciliter les échanges commerciaux, à éliminer les obstacles à l'investissement et à favoriser la mobilité de la main-d'œuvre.

Un accord intergouvernemental peut notamment être conclu entre les gouvernements d'États différents ou par des gouvernements au sein d'un même pays, comme le gouvernement fédéral et un gouvernement provincial ou territorial, par exemple.

Cette fiche fait partie de la page thématique *Terminologie du commerce intérieur*.



accord intergouvernemental n. m.
entente intergouvernementale n. f.

Au pluriel, on écrira : *des accords intergouvernementaux* et *des ententes intergouvernementales*.

anglais

intergovernmental agreement
IGA
intergovernmental arrangement



5. accord interprovincial

Définition

Accord conclu entre deux ou plusieurs provinces ou territoires, qui établit un cadre officiel de coopération entre les parties dans des domaines d'intérêt commun.

Notes

Un accord interprovincial est fondé sur la volonté des parties de travailler ensemble en vue de l'atteinte d'un objectif commun. Il peut notamment viser à faciliter les échanges commerciaux, à éliminer les obstacles à l'investissement et à favoriser la mobilité de la main-d'œuvre.

Cette fiche fait partie de la page thématique *Terminologie du commerce intérieur*.



accord interprovincial n. m.
entente interprovinciale n. f.

Au pluriel, on écrira : *des accords interprovinciaux* et *des ententes interprovinciales*.

anglais

interprovincial agreement

6. achat local (1)

Définition

Politique d'achat qui consiste à privilégier la proximité géographique des produits que l'on se procure.

Notes

Cette fiche fait partie de la page thématique *Terminologie du commerce intérieur*.



achat local n. m.
approvisionnement local n. m.

En France, le terme *approvisionnement local* est recommandé officiellement par la Commission d'enrichissement de la langue française depuis 2006.

anglais

local sourcing

7. achat local (2)

Définition

Achat effectué en fonction de la proximité géographique du commerce ou du vendeur par rapport à l'acheteur.

Notes

La définition de *achat local* varie selon les sources. Il peut s'agir, notamment, d'achats effectués dans la même ville, dans la même région, dans la même province, dans le même territoire ou dans le même pays que l'acheteur. Parfois, il est plutôt question d'un nombre maximal de kilomètres entre l'acheteur et le commerce ou le site de production du bien.

L'achat local permet de réduire les coûts environnementaux occasionnés par le transport des marchandises et de soutenir l'économie locale.

Cette fiche fait partie de la page thématique *Terminologie du commerce intérieur*.



achat local n. m.

Au pluriel, on écrira : *des achats locaux*.

anglais

local purchase

8. balance commerciale

Définition

Solde de l'ensemble des exportations et des importations de marchandises pour une zone géographique et une période données.

Notes

Il peut s'agir du flux de marchandises en rapport avec un État ou l'une de ses subdivisions (p. ex. une province ou un territoire), une zone monétaire (p. ex. la zone euro) ou une zone de libre-échange (p. ex. celle de l'Association européenne de libre-échange).

La différence entre les exportations et les importations constitue le solde commercial. Un solde positif, ou [excédent commercial](#), est obtenu lorsque les exportations excèdent les importations. Dans le cas contraire, si les exportations sont inférieures aux importations, il y a solde négatif, ou [déficit commercial](#).

Cette fiche fait partie de la page thématique *Terminologie du commerce intérieur*.



balance commerciale n. f.

anglais

balance of trade
trade balance

9. barrières au commerce interprovincial

Définition

Entraves d'ordre législatif, réglementaire ou administratif qui nuisent à la libre circulation de biens, de services, de capitaux ou de la main-d'œuvre entre deux ou plusieurs provinces ou territoires.

Notes

Par exemple, les barrières au commerce interprovincial peuvent découler des disparités entourant la reconnaissance de permis et de certifications, l'application de normes techniques et environnementales ou la portée des politiques d'achat local.

Il est possible d'éliminer progressivement les barrières au commerce interprovincial grâce, entre autres, à la [reconnaissance mutuelle de la qualification professionnelle](#), à l'harmonisation des pratiques commerciales dans un contexte de collaboration bilatérale ou multilatérale, ainsi qu'à la conclusion d'accords de conciliation réglementaire ou d'accords de libre-échange internes.

Cette fiche fait partie de la page thématique *Terminologie du commerce intérieur*.



barrières au commerce interprovincial

n. f. pl.

obstacles au commerce interprovincial

n. m. pl.

barrières commerciales interprovinciales

n. f. pl.

obstacles commerciaux interprovinciaux

n. m. pl.

anglais

interprovincial trade barriers

barriers to interprovincial trade

internal trade barriers

10. barrières commerciales

Définition

Mesures protectionnistes prises par un État afin de protéger ses activités industrielles et commerciales de la concurrence extérieure.

Notes

Les barrières commerciales peuvent prendre la forme de [barrières tarifaires](#) ou de [barrières non tarifaires](#).

Cette fiche fait partie de la page thématique *Terminologie du commerce intérieur*.



barrières commerciales n. f. pl.

obstacles commerciaux n. m. pl.

barrières au commerce n. f. pl.

obstacles au commerce n. m. pl.

anglais

trade barriers

barriers to trade

11. barrières non tarifaires

Définition

Mesures protectionnistes, autres que le prélèvement de [droits de douane](#), par lesquelles un État cherche à protéger ses activités industrielles et commerciales de la concurrence extérieure ainsi qu'à assurer le respect de certaines exigences relatives notamment à la santé, à la sécurité et à l'environnement.

Notes

Les barrières non tarifaires peuvent être de natures diverses : [obstacles techniques au commerce](#), exigences liées aux permis, contingents d'importation, pratiques discriminatoires dans l'attribution des marchés publics, [mesures sanitaires et phytosanitaires](#), etc.

On distingue les barrières non tarifaires des [barrières tarifaires](#).

Cette fiche fait partie de la page thématique *Terminologie du commerce intérieur*.



barrières non tarifaires n. f. pl.
BNT n. f. pl.
obstacles non tarifaires n. m. pl.
ONT n. m. pl.
mesures non tarifaires n. f. pl.
MNT n. f. pl.

anglais

non-tariff barriers
NTBs
nontariff barriers
non-tariff trade barriers
nontariff trade barriers
non-tariff barriers to trade
nontariff barriers to trade
non-tariff measures
NTMs
nontariff measures

12. barrières tarifaires

Définition

Mesures protectionnistes par lesquelles un État prélève des [droits de douane](#) sur les marchandises lorsqu'elles franchissent la frontière, dans le but de protéger ses activités industrielles et commerciales de la concurrence extérieure.

Notes

On distingue les barrières tarifaires des [barrières non tarifaires](#).

Cette fiche fait partie de la page thématique *Terminologie du commerce intérieur*.



barrières tarifaires n. f. pl.
obstacles tarifaires n. m. pl.
mesures tarifaires n. f. pl.

anglais

tariff barriers
tariffs
tariff measures

13. commerce de proximité

Définition

Établissement commercial, de petite ou de moyenne superficie, qui propose des biens ou des services visant principalement à satisfaire les besoins courants des personnes qui résident à proximité.



Notes

Un commerce de proximité peut par exemple être un café, une pharmacie, un magasin ou un salon de coiffure.

Ce type de commerce contribuerait à la vitalité d'un territoire et au développement d'un sentiment d'appartenance à une communauté.

Cette fiche fait partie de la page thématique *Terminologie du commerce intérieur*.



commerce de proximité n. m.

Au pluriel, on écrira : *des commerces de proximité*.



commerce de quartier n. m.

Les termes *commerce de proximité* et *commerce de quartier* sont souvent employés de manière interchangeable. Toutefois, le terme *commerce de quartier* désigne plus précisément un établissement commercial situé dans un territoire divisé en quartiers bien définis.

anglais

neighbourhood business
neighborhood business
neighbourhood shop
neighborhood shop

14. commerce extérieur

Définition

Ensemble des échanges de biens ou de services qu'un État ou un territoire douanier effectue avec le reste du monde.

Notes

Le commerce extérieur concerne tant l'exportation que l'importation de biens ou de services.

On distingue le commerce extérieur du commerce mondial, qui concerne les échanges de biens ou de services effectués entre les États, à l'échelle planétaire.

Cette fiche fait partie de la page thématique *Terminologie du commerce intérieur*.



commerce extérieur n. m.

anglais

foreign trade
external trade

15. commerce intérieur

Définition

Ensemble des échanges de biens ou de services entre clients et fournisseurs au sein d'un État.

Notes

Cette fiche fait partie de la page thématique *Terminologie du commerce intérieur*.



commerce intérieur n. m.



commerce domestique

Le terme *commerce domestique*, calqué sur l'anglais *domestic commerce*, est déconseillé parce qu'il ne convient pas sur le plan sémantique. En effet, en français, l'adjectif *domestique* signifie « domestiqué par l'humain (en parlant d'un animal) » ou « qui se rapporte à la maison, à la vie familiale », et non « qui est à l'intérieur d'un État ».

anglais

internal trade
domestic trade
domestic commerce
internal commerce

16. commerce interprovincial

Définition

Ensemble des échanges de biens ou de services entre deux ou plusieurs provinces ou territoires.

Notes

Le commerce interprovincial peut être facilité par l'existence d'accords interprovinciaux.

Cette fiche fait partie de la page thématique *Terminologie du commerce intérieur*.



commerce interprovincial n. m.

anglais

interprovincial trade

17. commercialisation interprovinciale

Définition

Ensemble des opérations de mise en marché d'un bien ou d'un service dans une province ou un territoire autre que son lieu de provenance.

Notes

Cette fiche fait partie de la page thématique *Terminologie du commerce intérieur*.



commercialisation interprovinciale n. f.

anglais

interprovincial marketing



18. concurrence nationale

Définition

Confrontation, au sein d'un même État, des marchés entre les entreprises, les commerçants et les producteurs généralement soumis à des règles identiques, chacun tentant de s'attirer les meilleures parts de marché et de constituer une clientèle.

Notes

Dans un État fédéral, les règles imposées peuvent varier. En effet, au Canada, par exemple, elles peuvent différer d'une province ou d'un territoire à l'autre.

Cette fiche fait partie de la page thématique *Terminologie du commerce intérieur*.



concurrence nationale n. f.
concurrence intérieure n. f.

anglais

domestic competition

19. consommation intérieure

Définition

Ensemble de biens et services utilisés dans les limites d'un État au cours d'une période donnée.

Notes

La consommation intérieure se mesure en additionnant les biens et services issus de la production intérieure à ceux qui sont importés, puis en soustrayant les exportations.

Cette fiche fait partie de la page thématique *Terminologie du commerce intérieur*.



consommation intérieure n. f.
consommation nationale n. f.



consommation domestique

Le terme *consommation domestique*, calqué sur l'anglais *domestic consumption*, est déconseillé parce qu'il ne convient pas sur le plan sémantique. En effet, en français, l'adjectif *domestique* signifie « domestiqué par l'humain (en parlant d'un animal) » ou « qui se rapporte à la maison, à la vie familiale », et non « qui est à l'intérieur d'un État ».

anglais

domestic consumption

20. déficit commercial

Définition

Balance commerciale d'un État dont la valeur des exportations est moindre que celle de ses importations.



Notes

Cette fiche fait partie de la page thématique *Terminologie du commerce intérieur*.



déficit commercial n. m.
déficit de la balance commerciale n. m.

En France, le terme *déficit commercial* est recommandé officiellement par la Commission d'enrichissement de la langue française depuis 2000.

Au pluriel, on écrira : *des déficits commerciaux* et *des déficits de la balance commerciale*.

anglais

trade deficit
trade gap
trading deficit
import surplus

21. droits de douane

Définition

Droits imposés par un État sur des marchandises à la frontière, à leur entrée dans le territoire ou, exceptionnellement, à leur sortie.

Notes

Les droits de douane peuvent être des droits *ad valorem*, qui sont calculés en fonction d'un pourcentage de la valeur d'un produit, ou être des droits spécifiques, qui correspondent à un montant fixe par unité ou par unité de mesure (poids, volume, etc.) pour un produit en particulier.

Il faut distinguer les droits de douane et le [tarif douanier](#), qui est la liste officielle des taxes imposées par un État sur des produits pouvant être importés sur le territoire.

Cette fiche fait partie de la page thématique *Terminologie du commerce intérieur*.



droits de douane n. m. pl.

anglais

customs duties
import duties
tariffs

22. excédent commercial

Définition

[Balance commerciale](#) d'un État dont la valeur des exportations excède celle de ses importations.

Notes

Cette fiche fait partie de la page thématique *Terminologie du commerce intérieur*.



excédent commercial n. m.
surplus commercial n. m.
excédent de la balance commerciale n. m.
surplus de la balance commerciale n. m.

Au pluriel, on écrira : *des excédents* (ou *des surplus*) *commerciaux* et *des excédents* (ou *des surplus*) *de la balance commerciale*.

anglais

trade surplus
trading surplus
export surplus

23. exportation interprovinciale

Définition

Exportation de biens ou de services au départ d'une province ou d'un territoire vers tout autre point situé dans une autre province ou un autre territoire.

Notes

Le concept d'« exportation interprovinciale » s'oppose à celui d'« [importation interprovinciale](#) ».

Cette fiche fait partie de la page thématique *Terminologie du commerce intérieur*.



exportation interprovinciale n. f.

anglais

interprovincial export

24. harmonisation négative

Définition

[Harmonisation réglementaire](#) qui consiste, pour des États, à éliminer des règles ou à interdire l'établissement de règles qui entravent le commerce ou la libre circulation des biens entre eux.

Notes

L'harmonisation négative se distingue de l'[harmonisation positive](#), laquelle consiste en l'adoption de règles commerciales communes par les États.

Cette fiche fait partie de la page thématique *Terminologie du commerce intérieur*.



harmonisation négative n. f.

Au pluriel, on écrira : *des harmonisations négatives*.

anglais

negative harmonization
negative harmonisation



25. harmonisation positive

Définition

Harmonisation réglementaire qui consiste, pour des États, à adopter des règles commerciales communes dans le but d'uniformiser leurs législations et de faciliter la libre circulation des biens entre eux.

Notes

L'harmonisation positive se distingue de l'**harmonisation négative**, laquelle consiste à éliminer des règles ou à interdire l'établissement de règles qui nuisent aux échanges commerciaux.

Cette fiche fait partie de la page thématique *Terminologie du commerce intérieur*.



harmonisation positive n. f.

Au pluriel, on écrira : *des harmonisations positives*.

anglais

positive harmonization
positive harmonisation

26. harmonisation réglementaire

Définition

Processus par lequel des États cherchent à uniformiser leurs réglementations commerciales afin de réduire les obstacles qui entravent leurs échanges et de garantir une concurrence équitable entre eux.

Notes

Les États procèdent à une **harmonisation positive** lorsqu'ils adoptent des règles commerciales communes, et à une **harmonisation négative** lorsqu'ils éliminent des règles ou interdisent l'établissement de règles qui entravent le commerce entre eux et la libre circulation des biens.

L'harmonisation réglementaire peut être minimale ou maximale. Dans le premier cas, les États définissent une base commune, alors que, dans le second cas, ils visent une uniformisation plus complète des règlements.

Cette fiche fait partie de la page thématique *Terminologie du commerce intérieur*.



harmonisation réglementaire n. f.
harmonisation de la réglementation n. f.

Selon les rectifications de l'orthographe, les mots *réglementaire* et *réglementation* peuvent également s'écrire avec un è (*harmonisation règlementaire, harmonisation de la règlementation*).

Au pluriel, on écrira : *des harmonisations réglementaires* et *des harmonisations de la réglementation*.

anglais

regulatory alignment
regulatory harmonization
regulatory harmonisation



27. importation interprovinciale

Définition

Importation de biens ou de services dans une province ou un territoire en provenance d'un point situé dans une autre province ou un autre territoire.

Notes

Le concept d'« importation interprovinciale » s'oppose à celui d'« [exportation interprovinciale](#) ».

Cette fiche fait partie de la page thématique *Terminologie du commerce intérieur*.



importation interprovinciale n. f.

anglais

interprovincial import

28. intégration économique

Définition

Processus par lequel des États, souvent proches géographiquement, réduisent ou éliminent progressivement les obstacles à leurs échanges et harmonisent leurs politiques ou adoptent des politiques communes, afin de former un espace économique unifié.

Notes

Selon l'approche théorique traditionnelle, l'intégration économique se scinde en quatre étapes : 1) création d'une [zone de libre-échange](#); 2) instauration d'une [union douanière](#); 3) mise en place d'un [marché commun](#); 4) formation d'une [union économique](#).

Cette fiche fait partie de la page thématique *Terminologie du commerce intérieur*.



intégration économique n. f.

anglais

economic integration

29. libéralisation des échanges

Définition

Processus qui consiste à mettre en place des dispositions destinées à éliminer les obstacles aux échanges commerciaux entre deux ou plusieurs entités économiques.



Notes

Une mesure de libéralisation des échanges peut consister, par exemple, à réduire les [barrières commerciales](#), à conclure un [accord de libre-échange](#) et à reconnaître mutuellement les normes de commercialisation, ou à les harmoniser.

La libéralisation des échanges permettrait aux entreprises d'accéder à de nouveaux marchés et aux particuliers de se procurer des produits diversifiés à moindre coût. De plus, le rythme de l'innovation s'accélérait par l'accroissement de la concurrence.

Cette fiche fait partie de la page thématique *Terminologie du commerce intérieur*.



libéralisation des échanges n. f.
libéralisation du commerce n. f.

anglais

trade liberalization
trade liberalisation
liberalization of trade
liberalisation of trade

30. libéralisation du marché

Définition

Processus par lequel un État allège les restrictions réglementaires et administratives auxquelles est soumis un marché dont il a le contrôle, de façon à en faciliter l'accès pour les différents acteurs du secteur privé.

Notes

La libéralisation du marché permet notamment d'assurer une meilleure adéquation entre l'offre et la demande.

Cette fiche fait partie de la page thématique *Terminologie du commerce intérieur*.



libéralisation du marché n. f.

Lorsqu'il est question de plus d'un marché, le nom complément du nom prend la marque du pluriel (*libéralisation des marchés*).

anglais

market liberalization
market liberalisation

31. libre-échange

Définition

Politique économique visant la libre circulation des biens, des services et des capitaux d'un État à l'autre par la suppression de [barrières commerciales](#).



Notes

Le libre-échange a notamment pour objectifs de stimuler la croissance économique, de renforcer les relations internationales, d'encourager la concurrence pour réduire les coûts pour les consommateurs, de diversifier les chaînes d'approvisionnement et de sécuriser l'accès à certaines ressources.

Le libre-échange s'établit surtout entre des pays distincts. Au sein d'un même pays, la libre circulation des biens, des services et des capitaux est en principe assurée, mais il peut arriver que des différences dans les réglementations internes créent des obstacles au commerce. C'est le cas au Canada, où les gouvernements ont conclu un accord de libre-échange pour faciliter les échanges entre les provinces ou territoires.

On oppose généralement le libre-échange au **protectionnisme**, qui vise la protection de la production nationale contre la concurrence extérieure.

Cette fiche fait partie de la page thématique *Terminologie du commerce intérieur*.



libre-échange n. m.

anglais

free trade

32. magasin de proximité

Définition

Commerce de proximité dont l'activité principale consiste à vendre des biens.

Notes

Un magasin de proximité peut par exemple être une quincaillerie, une librairie indépendante, une épicerie ou une boutique de vêtements.

Un magasin de proximité peut aussi proposer des services, mais il s'agit le plus souvent d'une offre secondaire. Par exemple, il pourrait avoir pour activité principale la vente de vélos et offrir des services de mise au point de façon complémentaire.

Cette fiche fait partie de la page thématique *Terminologie du commerce intérieur*.



magasin de proximité n. m.

Au pluriel, on écrira : *des magasins de proximité*.



magasin de quartier n. m.

Les termes *magasin de proximité* et *magasin de quartier* sont souvent employés de manière interchangeable. Toutefois, le terme *magasin de quartier* désigne plus précisément un commerce situé dans un territoire divisé en quartiers bien définis.

anglais

neighbourhood store
neighborhood store
neighbourhood shop
neighborhood shop



33. marché commun

Définition

Zone économique composée d'États qui pratiquent le libre-échange entre eux, qui appliquent un [tarif douanier](#) commun sur les importations en provenance d'États tiers et qui garantissent la libre circulation des capitaux et des personnes entre leurs frontières.

Notes

Pour qu'un marché commun puisse se former, il est nécessaire qu'une [union douanière](#) ait été créée auparavant. Ainsi, la libre circulation des capitaux et des personnes, notamment de la main-d'œuvre, ne peut, en principe, être assurée que si les États ont déjà éliminé les [barrières tarifaires](#) entre eux et adopté un tarif douanier unique à l'égard des États extérieurs à la zone.

Cette fiche fait partie de la page thématique *Terminologie du commerce intérieur*.



marché commun n. m.

anglais

common market

34. marché intérieur

Définition

Marché intégré à l'échelle nationale, à l'intérieur des frontières d'un même État, où l'on négocie des biens, des services et des capitaux de natures diverses.

Notes

Cette fiche fait partie de la page thématique *Terminologie du commerce intérieur*.



marché intérieur n. m.



marché domestique

Le terme *marché domestique*, calqué sur l'anglais *domestic market*, est déconseillé parce qu'il ne convient pas sur le plan sémantique. En effet, en français, l'adjectif *domestique* signifie « domestiqué par l'humain (en parlant d'un animal) » ou « qui se rapporte à la maison, à la vie familiale », et non « qui est à l'intérieur d'un État ».

anglais

domestic market

35. mesure protectionniste

Définition

Mesure mise en place afin de protéger les activités industrielles et commerciales d'un État contre la concurrence extérieure.



Notes

Les mesures protectionnistes ont notamment pour objectifs de renforcer l'indépendance économique d'un État et la sécurité nationale, et de préserver ou de créer des emplois dans des secteurs clés.

Un État qui désire mettre en place des mesures protectionnistes peut notamment accorder des subventions aux entreprises locales ou privilégier les biens et les services de celles-ci lors d'appels d'offres publics. Il peut aussi restreindre ou interdire totalement l'accès à son marché pour les concurrents étrangers.

Cette fiche fait partie de la page thématique *Terminologie du commerce intérieur*.



mesure protectionniste n. f.

Au pluriel, on écrira : *des mesures protectionnistes*.

anglais

protectionist measure

36. mesures sanitaires et phytosanitaires

Définition

Mesures ayant pour objet la protection des humains, des animaux et des végétaux présents sur un territoire contre les risques pour leur vie ou leur santé que pourrait poser l'importation de certaines marchandises.

Notes

Les mesures sanitaires et phytosanitaires peuvent par exemple prendre la forme de règlements ou de procédures.

Un État peut adopter de telles mesures dans le but, notamment, de prévenir l'introduction ou la propagation de maladies ou d'organismes nuisibles sur son territoire et d'assurer l'innocuité des produits alimentaires qui y sont importés.

Cette fiche fait partie de la page thématique *Terminologie du commerce intérieur*.



mesures sanitaires et phytosanitaires

n. f. pl.

mesures SPS n. f. pl.

anglais

sanitary and phytosanitary measures

SPS measures

37. mobilité de la main-d'œuvre

Définition

Capacité des titulaires d'un permis d'exercice ou d'un certificat de qualification à travailler dans différents États ou au sein de divers secteurs d'emploi, généralement sans exigences supplémentaires de formation, d'expérience ou de reconnaissance des qualifications.

Notes

De manière exceptionnelle, certaines exigences supplémentaires peuvent être imposées pour des questions de protection de la vie ou de la santé des humains, des animaux ou des végétaux, notamment.

Cette fiche fait partie de la page thématique *Terminologie du commerce intérieur*.



mobilité de la main-d'œuvre n. f.
liberté de circulation des travailleurs n. f.
France/Europe

anglais

labour mobility
labor mobility

38. obstacles techniques au commerce

Définition

Barrières non tarifaires prenant la forme de règlements techniques ou de normes imposés par un État importateur de biens.

Notes

Les règlements techniques et les normes définissent notamment les caractéristiques qu'un bien doit présenter pour faire son entrée sur le marché importateur. Celles-ci peuvent être en lien avec l'étiquetage, le conditionnement, la composition, par exemple.

Les obstacles techniques au commerce incluent également les procédures auxquelles une entreprise exportatrice doit avoir recours pour évaluer la conformité de ses biens aux règlements techniques et normes applicables sur un territoire donné.

Cette fiche fait partie de la page thématique *Terminologie du commerce intérieur*.



obstacles techniques au commerce
n. m. pl.
OTC n. m. pl.
entraves techniques au commerce n. f. pl.
Suisse

Le terme *entraves techniques au commerce* est employé au sens du présent concept dans la législation suisse.

anglais

technical barriers to trade
TBT

39. produit intérieur brut

Définition

Indicateur économique qui permet de quantifier la valeur totale des biens et services finaux échangés sur un territoire national au cours d'une période donnée.

Notes

Pour calculer le produit intérieur brut, on peut se baser sur les dépenses, les revenus ou la production. L'approche la plus fréquente, fondée sur les dépenses, consiste à totaliser les dépenses des ménages, les dépenses publiques, les investissements publics et privés de même que la [balance commerciale](#).

Cette fiche fait partie de la page thématique *Terminologie du commerce intérieur*.



produit intérieur brut n. m.
PIB n. m.



anglais

gross domestic product
GDP

40. protectionnisme

Définition

Politique économique visant à protéger les activités industrielles et commerciales d'un État de la concurrence extérieure par la mise en place d'un ensemble de [barrières tarifaires](#) et/ou non tarifaires.

Notes

Le protectionnisme a notamment pour objectifs de renforcer l'indépendance économique d'un État et de préserver ou de créer des emplois dans des secteurs clés, tout en réduisant la concurrence de produits moins coûteux venant d'ailleurs.

On oppose généralement le protectionnisme au [libre-échange](#), qui favorise plutôt la libre circulation des biens, des services et des capitaux d'un État à l'autre.

Cette fiche fait partie de la page thématique *Terminologie du commerce intérieur*.



protectionnisme n. m.

anglais

protectionism

41. protocole d'entente

Définition

Convention passée entre deux parties prenantes ou plus, juridiquement non contraignante et dépourvue de force exécutoire, qui sert à définir le cadre général d'une collaboration ultérieure ainsi que les modalités et les conditions qui s'y rattachent.

Notes

Le protocole d'entente constitue généralement une étape préliminaire à l'éventuelle conclusion d'un accord formel.

Cette fiche fait partie de la page thématique *Terminologie du commerce intérieur*.



protocole d'entente n. m.
mémorandum d'entente n. m.

Au pluriel, on écrira : *des protocoles d'entente* et *des mémorandums d'entente*.

En France, le terme *mémorandum d'entente* est recommandé officiellement par la Commission d'enrichissement de la langue française depuis 2006.

anglais

memorandum of understanding
MOU

Au pluriel, on rencontre les formes suivantes : *memoranda*, *memorandums*.

On trouve aussi la graphie *MoU*, avec un *o* minuscule.



42. reconnaissance mutuelle

Définition

Principe selon lequel deux ou plusieurs États s'accordent pour permettre la libre circulation, entre leurs territoires respectifs, de biens ou de services, en reconnaissant la conformité de ceux-ci aux règles de l'État d'origine sans imposer d'exigences additionnelles notables ou de nouvelles évaluations.

Notes

De manière exceptionnelle, certaines exigences supplémentaires peuvent être imposées pour des questions de protection de la vie ou de la santé des humains, des animaux ou des végétaux, notamment.

Cette fiche fait partie de la page thématique *Terminologie du commerce intérieur*.



reconnaissance mutuelle n. f.

anglais

mutual recognition

43. reconnaissance mutuelle de la qualification professionnelle

Définition

Principe selon lequel deux ou plusieurs États s'accordent pour permettre aux travailleurs qualifiés de certaines catégories d'emploi de travailler librement sur leurs territoires respectifs, en reconnaissant automatiquement leur qualification professionnelle sans exiger de formations ou de certifications supplémentaires notables.

Notes

De manière exceptionnelle, certaines exigences supplémentaires peuvent être imposées pour des questions de protection de la vie ou de la santé des humains, des animaux ou des végétaux, notamment.

Cette fiche fait partie de la page thématique *Terminologie du commerce intérieur*.



reconnaissance mutuelle de la qualification professionnelle n. f.

anglais

mutual recognition of professional qualifications

44. sanction commerciale

Définition

Mesure coercitive de nature commerciale, adoptée par un État ou un groupe d'États, qui vise à restreindre les flux de biens ou de services entre eux et un autre État, généralement dans le but de contraindre ce dernier à respecter des engagements ou à cesser des actes jugés répréhensibles.



Notes

Les sanctions commerciales peuvent être d'ordre général (p. ex. un embargo), ou concerner des produits en particulier (p. ex. le pétrole). Elles prennent souvent la forme de [barrières non tarifaires](#).

Bien que de nature temporaire, les sanctions commerciales peuvent être maintenues pendant plusieurs années.

Cette fiche fait partie de la page thématique *Terminologie du commerce intérieur*.



sanction commerciale n. f.

On emploie le terme *sanction économique* pour parler plus largement de toute mesure coercitive de nature commerciale ou financière.

anglais

trade sanction

45. sanction économique

Définition

Mesure coercitive de nature commerciale ou financière, adoptée par un État ou un groupe d'États, qui vise à contraindre un autre État à respecter des engagements ou à cesser des actes jugés répréhensibles.

Notes

Une sanction économique peut notamment prendre la forme d'un gel des avoirs, d'un embargo, d'un blocus, de quotas, d'une restriction des flux de capitaux, d'une obligation de retrait des investissements ou d'un boycottage des entreprises qui traitent avec l'État sanctionné.

Une sanction économique peut également cibler des entités ou des personnes en particulier.

Bien que de nature temporaire, les sanctions économiques peuvent être maintenues pendant plusieurs années.

Cette fiche fait partie de la page thématique *Terminologie du commerce intérieur*.



sanction économique n. f.

On emploie le terme *sanction commerciale* pour désigner plus précisément des mesures concernant les flux de biens ou de services entre les États.

anglais

economic sanction

46. tarif douanier

Définition

Liste officielle des taxes imposées par un État sur des produits pouvant être importés sur le territoire.

Notes

Il faut distinguer le tarif douanier et les [droits de douane](#), qui sont les droits imposés par un État sur certaines marchandises, le plus souvent des importations, et dont les montants sont perçus à la frontière.

Cette fiche fait partie de la page thématique *Terminologie du commerce intérieur*.



Terminologie du commerce intérieur



tarif douanier n. m.
tarif des douanes n. m.

Par métonymie, *tarif douanier* est souvent employé, surtout au pluriel, pour désigner les prix ou les taux qui figurent dans la liste officielle des taxes.

anglais

customs tariff
tariff

47. tourisme intérieur

Définition

Tourisme pratiqué dans les limites d'un État par les personnes qui y résident.

Notes

Cette fiche fait partie de la page thématique *Terminologie du commerce intérieur*.



tourisme intérieur n. m.
tourisme interne n. m.
tourisme national n. m.

Pour désigner le présent concept, le terme *tourisme intérieur* est celui qui est le plus souvent employé au Canada, alors qu'en Europe, c'est le terme *tourisme interne* qui est le plus fréquent.

En Europe, le terme *tourisme intérieur* fait le plus souvent référence au tourisme pratiqué dans les limites d'un État par les personnes qui y résident et par celles qui proviennent de l'étranger.



tourisme domestique

Le terme *tourisme domestique*, calqué sur l'anglais *domestic tourism*, est déconseillé parce qu'il ne convient pas sur le plan sémantique. En effet, en français, l'adjectif *domestique* signifie « domestiqué par l'humain (en parlant d'un animal) » ou « qui se rapporte à la maison, à la vie familiale », et non « qui est à l'intérieur d'un État ». Le terme est par ailleurs d'emploi peu fréquent en français au Québec.

anglais

domestic tourism

48. union douanière

Définition

Zone économique composée d'États qui pratiquent le libre-échange entre eux et qui appliquent un **tarif douanier** commun sur les importations en provenance d'États tiers.

Notes

Pour qu'une union douanière puisse se former, une zone de libre-échange doit préalablement exister. Ainsi, les États ne peuvent, en principe, adopter un tarif douanier commun applicable aux importations en provenance de l'extérieur de l'espace économique qu'ils forment s'il existe toujours des **barrières tarifaires** qui entravent la libre circulation des biens et des services entre leurs propres frontières.

Cette fiche fait partie de la page thématique *Terminologie du commerce intérieur*.



union douanière n. f.

anglais

customs union

49. union économique

Définition

Zone économique composée d'États qui pratiquent le libre-échange entre eux, qui appliquent un [tarif douanier](#) commun sur les importations en provenance d'États tiers, qui garantissent la libre circulation des personnes et des capitaux entre leurs frontières et qui ont harmonisé leurs politiques économiques.

Notes

Pour qu'une union économique puisse se former, il est nécessaire qu'un [marché commun](#) ait été instauré auparavant. Ainsi, les États ne peuvent, en principe, harmoniser leurs politiques économiques que s'ils ont déjà éliminé les [barrières tarifaires](#) entre eux, adopté un tarif douanier unique à l'égard des États extérieurs à la zone et mis en œuvre les moyens nécessaires pour assurer la mobilité des personnes et la libre circulation des capitaux sur tout le territoire.

Lorsque les États adoptent en plus une monnaie commune, la zone économique qu'ils forment peut être appelée *union économique et monétaire*. La zone euro, au sein de l'Union européenne, en est un exemple.

Cette fiche fait partie de la page thématique *Terminologie du commerce intérieur*.



union économique n. f.

anglais

economic union

50. zone de libre-échange

Définition

Zone économique composée d'États qui conviennent d'éliminer les [barrières tarifaires](#) entre eux pour faciliter leurs échanges de biens et de services.

Notes

Les États peuvent aussi décider d'éliminer des [barrières non tarifaires](#) qui existent entre eux, mais la suppression de celles-ci n'est pas, au même titre que celle des barrières tarifaires, une condition essentielle à la formation d'une zone de libre-échange.

Chaque État membre d'une zone de libre-échange demeure libre de fixer les règles régissant ses échanges avec les États ne faisant pas partie de l'espace économique.

Cette fiche fait partie de la page thématique *Terminologie du commerce intérieur*.



zone de libre-échange n. f.
ZLE n. f.

Au pluriel, on écrira : *des zones de libre-échange*.



Terminologie du commerce intérieur

anglais

free trade area

FTA



Terminologie du commerce intérieur

Pour accéder à l'ensemble des vocabulaires de l'Office québécois de la langue française :
oqlf.gouv.qc.ca/ressources/bibliotheque/dictionnaires/index_lexvoc.html.

Pour connaître les outils et les services linguistiques de l'Office :
vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/a-propos-de-la-vitrine-linguistique/offre-de-services-linguistiques.

Pour consulter les ressources de la Vitrine linguistique :
vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca.

Pour visiter le site de l'Office :
oqlf.gouv.qc.ca/accueil.aspx.

Abonnez-vous à nos infolettres



© Office québécois de la langue française, 2026

Office québécois
de la langue
française

Québec 